



Communiqué

Premières mesures d'économies d'énergie extraordinaires de la Municipalité pour cet hiver

La Municipalité de Lausanne prend des premières mesures importantes pour économiser l'énergie - chauffage et électricité - ces prochains mois et tenter ainsi d'éviter une pénurie. Celles-ci seront appliquées aussi bien dans l'espace public qu'au sein de l'administration. De plus, d'entente avec les commerces lausannois, ceux-ci éteindront leurs vitrines durant la nuit. Une campagne de sensibilisation sera adressée aux ménages et aux entreprises, par le biais du programme équiwatt, pour inciter à un maximum d'économies d'énergie.

Afin d'éviter que le risque éventuel de pénurie énergétique ne se réalise cet hiver, la Municipalité de Lausanne a décidé de prendre des premières mesures préventives de diminution de la consommation d'électricité et de chaleur. Elles seront évidemment adaptées en fonction de l'évolution de la situation ou des recommandations cantonales ou fédérales. La Municipalité a souhaité cibler des mesures efficaces et non purement symboliques, afin de montrer l'exemple dans un contexte de risque de pénurie pour l'hiver prochain. Elle souhaite mettre tout en œuvre en termes de sobriété énergétique pour éviter des rationnements ou délestages cet hiver et invite la population et les commerces à en faire de même, car seules des actions communes permettront d'atteindre les objectifs d'économies d'énergie nécessaires.

Administration lausannoise

Afin de faire preuve d'exemplarité et de réduire sa propre empreinte énergétique, la Ville prend des mesures pour son administration. La plus importante concerne le chauffage dans les bâtiments, qui sera baissé au minimum légal de l'ordonnance de la loi sur le travail, soit à 20,5°C pour les bureaux et les temples et à 18°C pour les ateliers, couloirs et salles de gymnastique. Il sera, de plus, abaissé la nuit et supprimé les week-ends. Cet abaissement sera accompagné d'une interdiction stricte d'utiliser des chauffages électriques d'appoint. Ces baisses correspondent à une économie d'énergie de 15 à 20%, soit au minimum à la demande de la Confédération (économie de 15%). Finalement, les chauffe-eau électriques des sanitaires seront éteints partout où ils existent.

La Municipalité réitérera en outre les écogestes nécessaires à une consommation économe en énergie à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, tels que la fermeture des stores et volets durant la nuit, un usage restreint des ascenseurs et autres installations gourmandes en énergie, ainsi que l'extinction des appareils en fin de journée ou d'utilisation.

Eclairage des rues, parcs et monuments

Une grande partie de l'éclairage public ne peut être éteint en raison de la structure du réseau et de l'obligation d'éclairer les passages piétons. Il a déjà été diminué au minimum de ce que permettent les normes et possibilités techniques actuelles. L'éclairage public répond en outre à des besoins de sécurité - routière et piétonne - et de sentiment de sécurité importants dans un milieu urbain. Ceci rend son extinction généralisée non souhaitable.

La Municipalité a toutefois réalisé une pesée des intérêts pour prendre les mesures qui étaient acceptables et possibles techniquement. Elle a ainsi décidé d'éteindre dès le mois d'octobre les parcs de l'Elysée et de Milan, les crêtes de Montriond, les promenades de la Ficelle et Jean-Villard Gilles, les places du Granit et de la Navigation et l'éclairage piétonnier des quais d'Ouchy et de Belgique.



De plus, les monuments suivants ne seront plus éclairés: la cheminée de Pierre-de-Plan, le pavillon Thaï et la tour Haldimand. Seules la Cathédrale et l'église St-François resteront illuminées, mais jusqu'à 23h seulement.

Par ailleurs, les 9 bornes wi-fi publiques de Citycable seront temporairement désactivées.

Fêtes de fin d'année

Les éclairages de Noël, bien que très visuels et animant les rues, ne consomment que peu d'énergie. La Municipalité a dès lors souhaité les conserver, mais sur un périmètre, une durée et un horaire réduits afin de faire preuve d'exemplarité tout en ne privant pas la population de cette période festive. Ils seront donc allumés exceptionnellement uniquement du 1^{er} décembre au 2 janvier (au lieu du 24 novembre au 8 janvier) et de 16h à 20h (au lieu de minuit). Les décorations qui se trouvent sur l'axe Terreau-Bel-Air-Grand Pont et à la rue Centrale ne seront pas installées. Le sapin de la place de la Palud, ainsi que le spectacle son et lumière sur la façade de l'Hôtel de Ville sont maintenus au vu de la faible économie d'énergie que leur annulation apporterait, contre une forte réduction de l'esprit festif de cette période.

Les partenaires des fêtes de fin d'année, le Festival Lausanne Lumières et Bô Noël, ont aussi été contactés. Le Festival Lausanne Lumières a décidé de diminuer de 50% le nombre d'œuvres lumineuses ainsi que la durée de la manifestation. Quant à Bô Noël, il planifie une réduction de 20 % de sa consommation électrique et reporte à l'année prochaine une extension.

Ménages et entreprises

C'est une première nationale, la Société coopérative des commerçants lausannois (SCCL) ainsi que le Trade Club Vaud soutiennent aussi les efforts en matière d'économies d'énergie liées au risque de pénuries d'approvisionnement électrique. Ils recommandent à leurs membres d'éteindre leurs vitrines et enseignes une heure après la fermeture de leurs commerces et de les allumer une heure avant l'ouverture. Ils recommandent également de systématiser la baisse d'intensité lumineuse, en réduisant l'éclairage de la surface de vente.

Enfin, une grande campagne de communication sera menée auprès des ménages et des entreprises via équiwatt, le programme d'efficacité énergétique des Services industriels de Lausanne (SiL), afin de promouvoir les bonnes pratiques et écogestes (voir liste d'exemples ci-jointe), pour diminuer sans effort et sans perte de confort sa consommation de chauffage ou d'électricité. La Municipalité rappelle en outre qu'elle dispose, par le biais de ce programme, d'une multitude de subventions permettant d'abaisser significativement sa consommation énergétique.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Xavier Company, directeur des Services industriels de Lausanne, 021 315 82 00**

Informations sur www.lausanne.ch/sil

Toutes les économies d'énergie www.equiwatt-lausanne.ch

Lausanne, le 15 septembre 2022